

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2016**

Objet : Plan de financement pour le lancement d'études de faisabilité « PRM spécifique » sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, de la Communauté du Val de Vienne, de la Communauté de communes de MAVAT

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 20 septembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°3, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1 ^{er} VP)	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2 ^{ème} VP)	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Christian HANUS (4 ^{ème} VP)	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Hélène ROME (5 ^{ème} VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia (6 ^{ème} VP))	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Yves RAYMONDAUD (7 ^{ème} VP)	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (procuration donnée à Mr Bost)	Conseiller communautaire Tulle
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr Pradayrol)	Conseiller Régional
Mme Annie Queyrel-Peyramaure (procuration donnée à Mme Rome)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Sont excusés :

Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)	Conseiller Régional
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant))	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE (et son suppléant) (3 ^{ème} VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au maire de la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, la communauté de communes du Val de Vienne et la communauté de communes de MAVAT ont sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à des études de faisabilité « PRM spécifique ».

Le « PRM spécifique » est une offre de Orange permettant de s'affranchir de certains critères d'éligibilité de l'offre PRM. Une étude réalisée par Orange, payante, détermine la faisabilité.

Ces nouvelles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

L'enveloppe prévisionnelle allouée à ces opérations s'élève à 21 336 € TTC :

- FAS : 3 480 €
- Etude zone 1 : 4 080 € ; Etude zone 2 : 3 360 € ; Etude zone 3 : 2 760 € ; Etude zone 4 : 2 280 € ; Etude zone 5 : 1 920 € ; Etude zone 6 : 1 728 € ; Etude zone 7 : 1 728 €

La Communauté de Communes du Val de Vienne demande 3 zones d'étude (2 sur Burgnac – 1 à St Martin le Vieux).

La Communauté de Communes de MAVAT demande 1 zone d'étude (St Priest Taurion)

La Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole demande 3 zones d'études (Le Vigen, Le Palais, Rilhac Rancon).

L'ensemble des coûts (soit 21 336 €) est réparti au prorata du nombre d'études.

JMB

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel calculé au prorata suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	6 096,00 €	28,57 %
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	2 591,00€	12,15 %
CC VAL DE VIENNE	2 743,00 €	12,86 %
CC MAVAT	762,00 €	3,57 %
AGGLO LIMOGES	9 144,00 €	42,85 %
TOTAL de l'opération	21 336,00 €	100%

Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- la mise en œuvre de cette nouvelle opération ;
- le plan de financement de cette opération détaillée ci-dessus,
- d'autoriser le Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- d'autoriser le Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 13 octobre 2016